



**UNION SYNDICALE  
DE LA PSYCHIATRIE**

**52 rue Gallieni 92240 Malakoff**

**Tél/fax : 01 46 57 85 85**

**e-mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) – site : [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)**

**CONGRES ANNUEL de L'USP  
20, 21 et 22 mars 2026 à Paris**

**POUR NE PAS SE SOUMETTRE ET/OU S'ADAPTER**

Plus que jamais, l'étau se resserre pour organiser un formatage des pratiques, de l'exercice et en finir avec une indépendance professionnelle, pourtant indispensable.

Le statut de PH, le mode de nomination et d'affectation doivent permettre la mise en œuvre de la politique de secteur en réponse aux besoins de la population sans discrimination d'âge, de diagnostic, de conditions sociales d'existence.

L'USP s'oppose à toute velléité d'organisation de l'affectation, du mode d'exercice par le niveau local que ce soit les établissements, les GHT ou les ARS.

Le maintien du CNG est un minimum.

Le mode de financement ne doit pas orienter les pratiques.

Les attaques contre les statuts ne concernent pas que les PH, il s'agit partout de soumettre.

L'USP, réunie en congrès à Paris les 20, 21, 22 mars 2026, mandate le Conseil national pour organiser des rencontres avec les autres syndicats, notamment de psychologues, mais aussi de tous les travailleurs du soin pour soutenir la défense des statuts autorisant une élaboration collective indispensable dans le respect de chacun.